

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	30
Représentés	9
Absent	4
Votes	
Pour	39
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 13 décembre 2023

Le 13 décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, POUUDY Franklin, OMRANE Alain CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOLLE-DALLIAH Kristian, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, BENKAHLA Malika GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien,

Étaient représenté-e-s :

Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme LANTERNIER Lucie donne mandat à M. Vasco COELHO
M.GARROUT Karim donne mandat à Mme FRANCISOT Amandine
Mme FOURNIER Laura donne mandat à Mme SASU Hancès
M. BALIAS Thierry donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine
M.CHIRRANE El Arbi donne mandat à M. ID ELOUALI Ali
Mme COHEN Rachel donne mandat à M. DRUART Frédéric
M.BANCE Stéphane donne mandat à M.BOLLE Kristian (à compter de la DÉL 23.142)
Mme FADLI Hafida donne mandat à M.CHALBI Yacin (à compter de la DÉL 23.142)

Étaient absent.e.s :

M.FONDENEIGE Matthias
Mme LEMOINE Nathalie
Mme DOS REIS Sabrina (à compter de la DÉL 23.152)
Mme ALIROL Béatrice (à compter de la DÉL 23.154)

Secrétaire de séance :

M. DESROCHES Damien

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

de la publication le

O B J E T

**Modification de la composition de la Commission Consultative des
Services Publics Locaux (CCSPL)**

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231218-DEL-23-167-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à des mouvements au sein du Conseil Municipal, il est nécessaire de modifier la composition de la commission Consultative des Services Publics Locaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la composition modifiée.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les commune de plus de 10 000 habitants crée une Commission de Délégation des Service Publics Locaux,
Vu la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité modifiée,
Vu la délibération N° 20.076 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, fixant la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

DÉLIBÈRE

Article 1 - Modifie la délibération N° 20.076 du 16 juillet 2020, relative à la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Article 2 – Approuve la modification suivante :

Titulaire : Yacin CHALBI

Président : Tonino PANETTA

Sont élus membres à la Commission Consultative des Services Publics Locaux

TITULAIRES

Amandine FRANCISOT
Danièle GAULIER
Alain OMRANE
Yacin CHALBI
Terence ESSONE-MENGUE

SUPPLEANTS

Frédéric DRUART
Ali ID ELOUALI
Vasco COELHO
Sabrina FONTAINE
Hassan AOUMMIS

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr .

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 13 décembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20231218-DEL-23-167-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023